



## Information relative au nombre total d'actions et de droits de vote composant le capital social

Article L233-8-II du Code du Commerce

Article 223-16 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

A la date de de publication de l'avis de réunion, soit le 11 novembre 2020, les actions et droits de vote de Voluntis étaient les suivants :

Nombre de titres composant le capital en circulation	Nombre total de droits de vote	
	Nombre total de droits de vote théoriques <sup>(1)</sup>	Nombre total de droits de vote exerçables <sup>(2)</sup>
7.607.676	10.297.759	10.281.759

<sup>(1)</sup> Le nombre de droits de vote théoriques sert de base pour le calcul des seuils de participation mentionnés à l'article L. 233-7 du code de commerce. Conformément à l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés les droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

<sup>(2)</sup> Le nombre de droits de vote exerçables est calculé en ne tenant pas compte des actions privées de droit de vote. Il est communiqué pour la bonne information du public, conformément à la recommandation de l'AMF du 17 juillet 2007.